

Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail Espèces pélagiques Jeudi 14 Octobre – Visioconférence

Enrique Paz, président du groupe de travail, a remercié les membres pour leur participation ainsi que les représentants de la Commission européenne, des États Membres et des instituts scientifiques.

Aurelio Bilbao (Président du CC SUD) a en particulier remercié Haritz Arrizabalaga, récemment nommé au sein du SCRS, pour sa personnalité et son excellent travail scientifique, qu'il n'hésite pas à partager avec nos membres.

Le compte rendu de la précédente réunion ainsi que l'ordre du jour ont été validés par l'ensemble des membres.

1. Thon rouge

Haritz Arrizabalaga de l'AZTI a apporté les dernières informations disponibles concernant le thon rouge (présentation disponible sur le site du CCSUD).

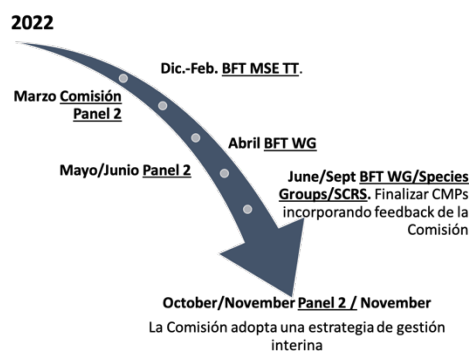
Les indices actualisés n'indiquent pas que le TAC actuel de 36 000 tonnes, nécessite d'être modifié.

Le SCRS a proposé de reporter l'évaluation du stock à 2023, en maintenant une réunion préparatoire en 2022. Ceci devra être validé par la Commission de l'ICCAT.

Concernant la mise en place d'une stratégie de gestion, Haritz Arrizabalaga a rappelé que 48 modèles pouvant refléter la réalité, sont actuellement étudiés. Un groupe « d'ambassadeurs » a été mis en place afin d'améliorer la communication entre parties-prenantes et scientifiques, Haritz Arrizabalaga encourage donc les membres du CC SUD à y participer.

Le 12 Novembre, une présentation sera effectuée par les scientifiques au sein du Panel 2.

Haritz Arrizabalaga a ensuite rappelé le calendrier prévisionnel pour l'adoption de la stratégie de gestion (voir ci-dessous). L'objectif étant de faire des propositions au SCRS en octobre 2022 et une adoption en Novembre 2022.



En réponse aux membres Haritz Arrizabalaga a précisé les éléments suivants :

- Des études sont faites pour estimer les captures illégales, certaines méthodes pourraient être utiles.
- Les modèles sont définis au niveau global, les situations locales alimentent le modèle mais les résultats sont donnés au niveau global. Nicolas Fernandez Munoz a alors insisté pour que la situation du détroit de Gibraltar soit prise en compte par la Commission européenne.
- L'implication des différents acteurs est très importante, les discussions sont très intenses et complexes, au vu de la zone d'étude et du fait que deux stocks (qui se mélangent) sont pris en considération. Ceci est selon Haritz Arrizabalaga la principale difficulté pour les scientifiques.
- Le SCRS propose de décaler l'évaluation du stock à 2023, au vu de la charge de travail sur d'autres espèces. La représentante de la Commission (Ester Alaes Ponz) a alors indiqué que la Commission Européenne se positionnait toute fois en faveur du maintien de l'évaluation en 2022 au vu du calendrier indiqué pour l'adoption d'une stratégie de gestion (fin 2022).

Rosa Caggiano (MEDAC) a indiqué avoir participé à la réunion des « ambassadeurs » le jour précédent. Cette réunion ne lui est pas parue adaptée, car trop techniques, peu de personnes ont pris la parole, le système d'interprétation (une langue par réunion) n'était pas adapté. Rosa Caggiano propose donc au CC SUD de rédiger un courrier commun, afin de proposer des pistes d'amélioration pour ces réunions si importantes pour les parties-prenantes.

Haritz Arrizabalaga a alors indiqué qu'il transmettrait les remarques de Rosa Caggiano à ses collègues en charge de l'organisation de ces réunions. Serge Larzabal (CNPMEM) a indiqué son intérêt pour poursuivre les travaux conjoints entre le CC SUD et le MEDAC sur ce sujet.

Pour finir ce point, Enrique Paz, président du groupe de travail, a confirmé que le CC SUD étudiera la proposition de lettre du MEDAC, et les deux secrétariats continueront leurs échanges sur ce sujet.

2. Thon Germon

Haritz Arrizabalaga (AZTI) a indiqué que les indicateurs (Biomasse, Captures et paramètres biologiques) ne démontraient pas des « circonstances exceptionnelles » : il n'y a donc pas de raisons pour changer le TAC actuel.

A cause de la pandémie la stratégie de gestion de long terme n'a pas été adoptée de manière définitive en 2020. Des études scientifiques ont cependant été réalisés sur deux points :

- Pour améliorer la stabilité des possibilités de pêche il est possible de limiter les hausses et baisses, respectivement à 25% et 20%, tout en restant dans la partie verte du diagramme de Kobe avec 60% de probité (actuellement seules les hausses sont limitées à 25%).

- Une augmentation de la mortalité par pêche (F) ne permet pas de rester dans la zone verte à 60% de probabilité
- Une amélioration de la stabilité interannuelle permet de meilleurs rendements à long terme.

Pour finir sa présentation, Haritz Arrizabalaga a rappelé qu'une étude grâce à des marquages électronique est en cours, 3 marques ont déjà été reçues par les scientifiques, leurs données sont en cours d'étude.

Haritz Arrizabalaga a ensuite répondu aux questions des membres :

- En 2019, un contrôle de qualité a été effectué, les résultats étaient positifs et les quelques suggestions faites ont déjà été incorporées.
- Une adoption de la règle de gestion à long terme cette année est possible cela dépendra du déroulé de la réunion ICCAT. Tous les éléments scientifiques sont disponibles. Ester Alaes Ponz confirme que cela est l'intention de la Commission Européenne.

Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) a souligné que le CC SUD dans ces avis 130 et 142 a deux objectifs : le renforcement de la stabilité mais aussi de contrer la sous exploitation du stock, identifiée depuis 2019 (depuis 3 ans, le SCRS confirme que le taux d'exploitation ne dépasse jamais les 86%). Jean-Marie Robert remercie Haritz Arrizabalaga pour les résultats informels, mais aucun travail publié n'est disponible, la Commission n'a en outre pas répondu à l'avis 142 du CC SUD, ce qui relève du mépris selon lui et remet en question l'intérêt du travail réalisé au CC SUD. Jean-Marie Robert a finalement questionné la Commission sur les pénalités de dépassement, déjà évoquées lors des groupes de travail d'avril, une solution est-elle en place ?

Julien Lamothe (ANOP) a souhaité insister sur les propos de Jean-Marie Robert en soulignant le contexte actuel déjà difficile (Brexit, Covid-19). Pour le thon germon, les institutions européennes ne sont aujourd'hui pas garantes des intérêts européens en se cachant derrière des difficultés juridiques, on n'arrive pas à retrouver les possibilités de pêche indûment retirées, ce n'est pas acceptable. Il faut trouver des solutions palliatives.

Ester Alaes Ponz, représentante de la Commission européenne, se renseignera concernant l'absence de réponse à l'avis 142. A propose des pénalités, le service juridique de la Commission n'identifie pas de solution envisageable pour 2021. Une modification du cadre juridique est nécessaire, voir une modification du règlement de contrôle. La Commission essaye d'accélérer le processus, pour qu'une solution soit disponible en 2022.

Les échanges se sont ensuite portés sur l'adoption d'un nouvel avis du CC SUD sur le sujet, les positions françaises et espagnoles n'ayant pas tout à fait les mêmes objectifs, une discussion plus importante entre les deux secteurs est nécessaire. Ils devront indiquer rapidement leur nouvelle position rapidement au secrétariat, un nouveau projet d'avis

pourra alors être réalisé. La position de SCIAENA sera également incluse. Le comité exécutif sera alors consulté pour validation de l'avis.

3. Chinchard du Sud

Gonçalo Carvalho (Vice-président du PELAC) a souligné la qualité du travail réalisé conjointement entre le PELAC et le CC SUD, même si les membres ne sont pas toujours en accord, puis il a présenté l'avis du PELAC fraîchement publié suite à leur dernier groupe de travail et disponible sur leur site internet : [LIEN](#)

Le PELAC recommande à la Commission Européenne de mettre en place la stratégie de gestion présentée, malgré les incertitudes liées au manque de données. Ces incertitudes inquiètent toutefois, les membres du PELAC.

Le PELAC n'émet pas d'avis sur les possibilités de pêche, mais une nouvelle réunion sera programmée fin 2021, pour étudier les nouveaux paramètres disponibles et peut être recommander un TAC pour 2022.

Jérôme Jourdain (UAPF et membre du PELAC) a indiqué que des travaux de génétiques sont en cours, il faudra y prêter attention au vu de son importance future pour la gestion du chinchard.

4. Sardine ibérique

Les scientifiques invités n'ont malheureusement pas pu être présents pour des raisons personnelles imprévisibles, les membres ont donc été invités à transmettre leurs questions par écrit au secrétariat, qui se chargera de faire l'intermédiaire avec les représentants de l'AZTI et de l'IEO.

Les membres ont cependant pu échanger avec Ursula Krampe, représentante de la Commission Européenne. Enrique Paz a alors souligné l'importance de définir un TAC en décembre pour l'année suivante afin d'éviter les incertitudes actuelles liées à des modifications très tardives des possibilités de pêche au vu de la saisonnalité de la pêche. Mais aussi de considérer d'autres scénarios de productivité pour ce stock. Ce dont Ursula Krampe, représentante de la Commission Européenne, a pris note. Ursula Krampe a également apprécié les bonnes nouvelles en termes de recrutement pour ce stock.

BILAN :

- L'avis Germon sera retravaillé et proposé rapidement pour validation du Comité Exécutif.
- Le secrétariat transmettra aux membres la proposition de lettre du CC Méditerranée
- Le CC SUD poursuivra son travail commun sur le Chinchard Sud avec le PELAC
- Les membres seront appelés à transmettre leurs questions sur la sardine ibérique par le secrétariat pour envoi aux scientifiques